

TARN-ET-GARONNE
NATURELLEMENT



YANN BERTHOME

SANDRINE LAGARDE

NOTRE PROGRAMME EN 82 PROPOSITIONS

ENSEMBLE PRÉPARONS L'AVENIR DU TARN-ET-GARONNE



NOTRE ÉQUIPE PRÉSENTE

UN PROGRAMME EN 82 PROPOSITIONS

SANDRINE
LAGARDE
TITULAIRE

Elue municipale et communautaire d'opposition, Sandrine est agricultrice, éleveuse d'animaux lainiers et créatrice textile. Montalbanaise d'origine, à 44 ans, elle est mère de 4 enfants. Engagée au quotidien, elle est déterminée à faire bouger les lignes politiques de la ville et du département.
#LeTempsEstVenu

YANN
BERTHOME
TITULAIRE

Habitant de Fonneuve, Yann est ingénieur, responsable industriel dans le secteur aéronautique. Agé de 44 ans, il est père de 2 enfants. Déterminé pour porter l'écologie dans les entreprises, il est déjà dans le futur.
#Ecologie4Futur



RENATA
APPEL LARNAUDIE
SUPPLÉANTE

Habitante du Ramier, Renata est infirmière retraitée du secteur hospitalier. Agée de 68 ans, elle est mère de 2 enfants. Sensible à l'avenir des plus démunis, elle agit au quotidien pour l'inclusion sociale.
#TousConcernés

GAËTAN
DELTOUR
SUPPLÉANT

Jeune biologiste âgé de 26 ans, Gaëtan est responsable scientifique au sein d'une ONG environnementale. Conscient de l'urgence climatique, il veut agir et inspirer toutes les générations.
#LaNouvelleGénérationEstLà

NOS LIGNES DIRECTRICES

L'URGENCE CLIMATIQUE

La question climatique doit guider l'ensemble des politiques publiques du territoire départemental. De cette modification de l'approche politique découle nécessairement une réorganisation des services et une réflexion permanente sur l'implication citoyenne et l'équité sociale des projets engagés.

Au même titre que certaines villes (Strasbourg, Paris, Grenoble...) ou que le Parlement Européen, le département du Tarn-et-Garonne adoptera des **déclarations d'état d'urgence climatique** lors du premier Conseil Départemental. Au-delà du symbole, la collectivité s'engagera à **atteindre la neutralité carbone** d'ici 2040 pour respecter la trajectoire de l'Accord de Paris. Elle s'engagera à ce que toutes leurs décisions s'inscrivent dans cet objectif. Enfin, elle co-construira son engagement avec les citoyen.ne.s qu'elle impliquera dans un suivi annuel.

Les conséquences du dérèglement climatique sont déjà là. Il est nécessaire d'adapter à la fois les cultures et les pratiques agricoles et de lutter contre l'inhospitalité croissante des centres urbains minéralisés (chaleur, pollution, bruit, manque d'accès à la nature). Les solutions basées sur la nature devront infuser l'ensemble des politiques publiques d'aménagement du territoire et pour le développement d'une agriculture protectrice du vivant et de nos ressources naturelles (eau, air, biodiversité).

En plus du financement de mesures préservant la biodiversité et le climat, il est primordial de mobiliser des outils d'aide à la décision préalable à toute décision publique. Pour conditionner les achats publics, mais aussi les politiques publiques, les aides au secteur privé ou encore impulser l'émission d'obligations vertes, il est primordial d'adopter **des budgets climatiques et zéro impact biodiversité**, sur l'exemple du budget climatique de la Métropole de Lille ou de la Région Occitanie. Il ne s'agit pas de mesurer la performance climatique ou l'impact sur la biodiversité à la fin d'un exercice budgétaire, mais de fournir des indicateurs avant la prise de décision et garantir une information totalement transparente des habitant.e.s sur l'engagement du département pour le climat et la biodiversité.



*« Si le climat était une banque,
on l'aurait déjà sauvé »*

Hugo Chávez
Ancien président de la République du Venezuela
16 décembre 2009 - Sommet climatique de Copenhague

L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES

Pour passer d'une égalité de droit à une égalité réelle entre les femmes et les hommes, un engagement fort est essentiel pour une société fondée sur le respect des différences.

L'égalité est un impératif politique

L'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur républicaine et un devoir démocratique. C'est un enjeu de la citoyenneté à part entière. La représentation politique au sein de l'Assemblée Départementale est d'ailleurs la première à faire la place au sein de notre institution à une stricte égalité entre les femmes et les hommes.

L'égalité constitue un facteur de développement

La reconnaissance et la garantie réelle des droits fondamentaux de la personne humaine créent les conditions de la liberté individuelle et collective et libèrent les énergies créatrices.

L'égalité constitue un impératif de cohésion sociale

C'est un moyen de répondre aux inégalités de fait, comme la distorsion entre les performances scolaires des filles, l'ancrage des femmes dans le milieu professionnel et la permanence des inégalités professionnelles.

L'égalité est une injonction juridique

C'est un principe de droit international, préambule de la Charte des Nations Unies (26 juin 1945), communautaire, article 2 du traité sur l'Union Européenne (1957). C'est également un principe de droit nationale, préambule de la Constitution (1946).

L'égalité professionnelle comme valeur de la fonction publique

Au cœur des valeurs et des missions de la fonction publique, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes doit permettre au premier employeur de France d'être exemplaire en la matière, de façon à favoriser la cohésion sociale et afin d'être représentative de la société qu'elle sert.

L'arme législative n'est pas suffisante pour lutter efficacement contre les discriminations liées au genre ; elle appelle une action complémentaire de terrain aux côtés de nombreuses organisations et associations locales ou nationales. Dans cette stratégie d'intervention, les collectivités locales occupent une place centrale.

A cet égard, le Département dispose d'atouts-clés pour agir :

- Garant de la cohésion sociale et de l'équité territoriale, il est en position d'intervenir très directement en faveur de l'égalité femmes-hommes sur un certain nombre de thématiques : violences faites aux femmes, lutte contre la précarité, soutien à la parentalité, éducation, sport, culture, aménagement du territoire...
- Sa proximité avec les habitants, les acteurs économiques, sociaux et culturels comme avec les communes et les intercommunalités constitue un atout pour faire évoluer les mentalités et les comportements, et prévenir les stéréotypes sexistes.
- De par sa connaissance et sa capacité d'animation des territoires, il est à même de mener une action personnalisée en fonction des profils et des situations spécifiques à chaque territoire.
- Son statut d'employeur de 1400 agents lui confère une responsabilité en matière d'égalité professionnelle.

Nous voulons un Département avec **un vrai un plan pour l'égalité des sexes !**

Nous voulons orienter les dépenses pour qu'elles profitent de manière égale aux femmes et aux hommes, ou qu'elles corrigent des inégalités existantes : **un budget genré !**

Nous voulons instaurer **une vice-présidence à l'égalité !**

Le Département qui intervient dans la vie quotidienne des Tarn-et-Garonnaises et des Tarn-et-Garonnais a ainsi un rôle primordial à jouer en matière de sensibilisation et de transformation des pratiques.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

La démocratie ne doit pas s'arrêter à une élection ! La démocratie et la proximité sont des piliers de l'écologie politique. Nous avons à cœur de mettre en œuvre un fonctionnement plus participatif de l'institution, avec une consultation régulière des habitant.e.s et la création d'espaces de co-construction des politiques publiques.

Et si on réapprenait à échanger ?

DES ASSEMBLÉES DE CANTONS

Nous souhaitons favoriser une relation de proximité entre les élu.e.s et les citoyen.ne.s aux travers d'assemblées de cantons incluant l'ensemble des acteurs et actrices du canton : associations, habitant.e.s, élu.e.s... L'objectif est de faire remonter les besoins et les problématiques des territoires.

UN CONSEIL DES GÉNÉRATIONS FUTURES

Nous voulons créer une nouvelle instance consultative, indépendante et paritaire au sein du département qui aurait pour vocation de représenter la société civile. Cette assemblée citoyenne devra échanger sur les grandes orientations départementales (fréquence de 1 à 2 fois par an maximum).

CONSULTATIONS CITOYENNES

Vous êtes de plus en plus nombreux à souhaiter vous investir davantage dans la vie du territoire sur lequel vous vivez (canton, commune, département...). Une fois élus nous réaliserons régulièrement des consultations citoyennes pour recueillir votre avis sur l'ensemble des actions du département (collèges, enfance et famille, transition écologique, insertion...).

Et si on commençait tout de suite ?

Le département doit-il accueillir un nouveau campus universitaire à Montauban ?

Votez sur <https://urlz.fr/fCPx>

Et si on développait les processus de contrôle citoyen ?

DROIT D'INTERPELLATION - UN RIC DÉPARTEMENTAL

Nous voulons donner aux citoyen.ne.s la possibilité de participer aux processus de prise de décision en interpellant leurs élu.e.s. Ce droit d'interpellation s'apparenterait à un droit de pétition.

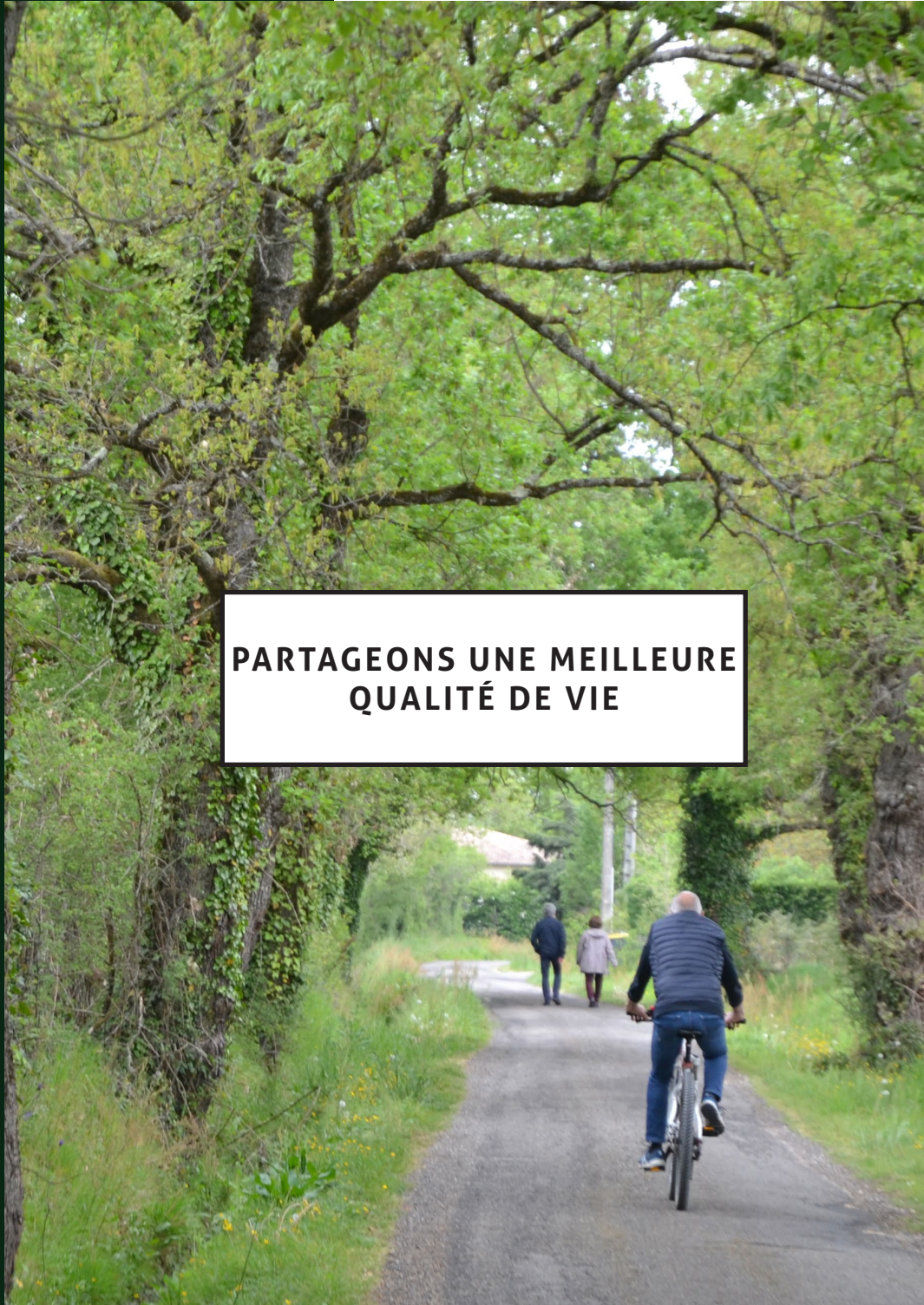
Pour cela, nous n'inventerons rien et étendrons l'expérimentation mise en place en Lot-et-Garonne avec le «droit d'initiative citoyenne». Ce nouveau droit permettrait à 1% de la population (2600 citoyens Tarn-et-Garonnais) de saisir le conseil départemental et d'obtenir l'inscription à l'ordre du jour d'une session publique, d'un sujet en relation avec les compétences ou l'action du Conseil Départemental.

Au-delà de 2% de la population (5200 signataires), ce sujet donnerait lieu à la création d'une mission d'étude ad hoc d'une durée maximale de 4 mois désignée par l'Assemblée Départementale qui rendra un rapport public.

Et si on redonnait du «pouvoir d'agir» aux citoyen.ne.s ?

DES BUDGETS PARTICIPATIFS

Nous souhaitons que le département mette en place et développe des budgets participatifs permettant aux habitant.e.s d'être co-décisionnaires des politiques publiques. Ce budget participatif représentera 1% des dépenses d'investissement pour accompagner les initiatives citoyennes réparties équitablement sur chaque cantons. Ce sont les Tarn-et-Garonnais qui départageront les projets par vote.



**PARTAGEONS UNE MEILLEURE
QUALITÉ DE VIE**



BIODIVERSITÉ & ESPACES NATURELS

Nous voulons mener une politique de développement écologique des territoires, qui préserve et restaure la biodiversité locale (y compris la biodiversité ordinaire), et qui évite ou délocalise les impacts sur la biodiversité ailleurs (ex. déforestation importée).

AMÉLIORER LES CONNAISSANCES SUR NOTRE TERRITOIRE

01

Avant toute action de protection et de préservation, il est nécessaire d'améliorer la connaissance de la biodiversité du territoire et d'identifier les enjeux.

- Faire un état des lieux des connaissances déjà disponibles sur son territoire en consultant les acteurs locaux.
- Compléter les connaissances par le biais d'inventaires, de cartographie de la biodiversité en soutenant le travail de professionnels et d'associations naturalistes: **Inventaire des arbres remarquables** initié par l'association Campagnes vivantes 82 ; **Atlas de la biodiversité communale**.

METTRE EN OEUVRE UNE VRAI POLITIQUE DES ENS

02

Avec les Espaces Naturels Sensibles (ENS), le département a la possibilité de contribuer à la préservation de notre patrimoine naturel tout en créant un espace d'accueil du public et de sensibilisation aux enjeux de la biodiversité. Nous voulons :

- mettre en place **un vrai schéma départemental des ENS** qui prendra en compte la diversité écologique et paysagère de notre territoire ;
- apporter de la **transparence sur l'utilisation des financements de la taxe d'aménagement** (représente un budget de 2M€ en 2020) ;
- proposer des animations sur les sites toute l'année en s'appuyant sur les associations (CPIE...), les communes, et en recrutant 1 à 2 médiateurs scientifiques ;
- **améliorer la visibilité des ENS** grâce à la mise en place d'un site internet dédié pour faire de la politique environnementale de notre département un atout dans son attractivité touristique.

ACQUÉRIR ET PROTÉGER DE NOUVEAUX TERRITOIRES

03

Le Département peut acquérir et aider les collectivités locales à **acquérir des parcelles au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS)**. Ces terrains sont dès lors protégés de tous projets de construction et ouverts au public. Il peut également **classer les forêts, haies, arbres existants ou créer des "espaces classés boisés"** avec des arrêtés du Président du Conseil Départemental pour les sanctuariser, les maintenir et augmenter leur surface dans le département durant le mandat. Si nous sommes élus nous souhaitons amener le Conseil Départemental à développer davantage ces pratiques.



CONDITION ANIMALE

Qu'ils soient de compagnie, d'élevages ou sauvages, les animaux partagent notre quotidien. Nos manières de nous nourrir, de nous divertir et d'occuper l'espace impactent directement leurs vies. Élevages industriels et intensifs, cirques, corridas, destruction des habitats, chasse, expérimentation animale... Nous devons sortir d'une logique de domination et d'exploitation pour aller vers la cohabitation. Les politiques spécifiques de protection et de respect des animaux sont nécessaires pour que l'intérêt des animaux soit systématiquement pris en compte dans les décisions publiques.

CRÉER DES ESPACES NATURELS SANS CHASSE

04

Afin d'assurer la sécurité des promeneurs, nous souhaitons interdire la pratique de la chasse sur les Espaces Naturels Sensibles par arrêté du Président du Conseil Départemental. Cependant, en cas de pullulation de certaines populations animales (ex. sangliers), des opérations de régulations pourraient être organisées en concertation avec les services de l'État, l'ONCFS, la FDC82 et les communes concernées.

METTRE EN PLACE DES FORMATIONS À LA SENSIBILITÉ ANIMALE ET À L'ÉTHOLOGIE

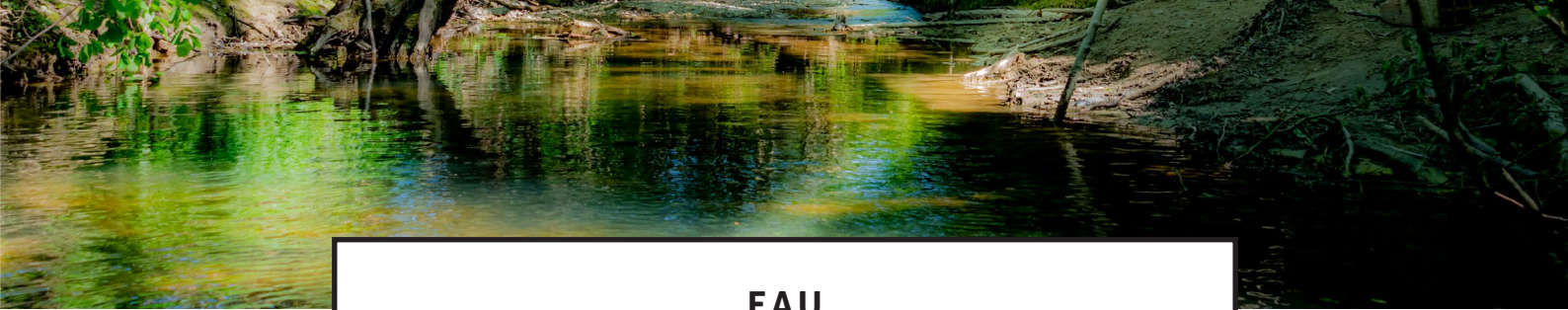
05

Des séances d'éducation à la sensibilité animale et à l'éthologie seront proposées dans les programmes des collèges pour développer l'empathie envers les humains et les animaux. Elles viseront l'ensemble des établissements scolaires et de formation. Des cycles d'éducation populaire sur la thématique pourront être organisés aux différents échelons.

CONDITIONNER LES SUBVENTIONS ET FINANCEMENTS AU RESPECT DE LA CONDITION ANIMALE

06

L'obtention de subventions publiques doit être conditionnée au respect de la condition animale. Ainsi, l'ensemble des aides directes et indirectes accordées nécessiteront des garanties d'absence de cruauté envers les animaux. L'élevage industriel (entendu comme un modèle où les animaux se retrouvent dans des cages ou des bâtiments en densités très élevées, sans accès au plein air ou aux pâturages pour les herbivores, et qui subissent des mutilations destinées à les adapter à un environnement qui ne correspond pas à leurs besoins), l'élevage pour le foie gras, les spectacles avec des animaux sauvages, l'élevage de gibiers pour la chasse ou encore l'expérimentation animale ne seront ainsi pas financés par le Département.



EAU

La présence, la conscience de l'eau, comme celle de la biodiversité, font parties de nos priorités. Sans eau, pas de vie, pas de milieu. Elle donne des paysages riches et divers et est l'indicateur du changement climatique et de la pollution. Nous devons nous engager pour l'Eau sous toutes ses formes (souterraines, ruisseaux, fleuves, rivières, mers). De sa qualité et de sa quantité dépendent nos activités, notre environnement et notre survie.

CRÉER UN SYNDICAT DE L'EAU

07

Fédérer les communautés de commune (qui ont la compétence eau potable) autour d'un syndicat de l'eau potable, comme il existe le syndicat d'électrification, afin de fixer un prix uniforme de l'eau sur tout le département. Cette uniformisation serait possible grâce à une mutualisation des ressources, renforcement de l'entretien des réseaux (trop de fuites!), et ainsi permettre l'amélioration de la disponibilité en eau. Pour protéger cette ressource, nous soutiendrons l'acquisition-protection des surfaces à proximité des aires de captage d'eau potable.

METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE SOCIALE DE L'EAU

08

Il est possible de mettre en place une autre politique de l'eau, une politique sociale et écologique. Nous souhaitons que le Département mette en place une tarification progressive de l'eau : pour lutter contre les inégalités d'accès à l'eau, une ressource vitale, et lutter contre le gaspillage d'une ressource qui se raréfie. Une aide sociale spécifique sera mise en place pour la lutte contre les fuites et pour l'installation d'économiseur d'eau (chasse, bulleur...).

PORTER UN PROJET RÉSILIENT FACE À L'ÉTIAGE DES COURS D'EAU

09

Le bassin versant du Tescou (barrage de Sivens) est un exemple frappant sur notre territoire des tensions qui existent autour de l'eau dans le Tarn-et-Garonne. Malheureusement ce bassin (comme de nombreux autres) présente un déficit en eau qui a tendance à s'aggraver du fait des évolutions climatiques, conduisant fréquemment à l'étiage sévère des cours d'eau.

Compte tenu de cette situation, nous voulons soutenir plus largement au sein du Conseil Départemental :

- les pratiques agroécologiques, qui améliorent la rétention d'eau dans le sol ;
- l'entretien et la création de plans d'eau (hors cours d'eau ou zone humide) d'un maximum de 40 000m³ ;
- les collectivités locales dans leurs travaux d'amélioration de la résilience des milieux naturels (restauration de zones humides...);
- l'arrêt des pompages des cours d'eau en période d'étiage (1er juin au 31 octobre).

RÉHABILITER LES PETITS COURS D'EAU

10

Travailler avec le SATESE et les syndicats de bassin pour revenir à la cartographie des cours d'eau de 2015 (décret remettant en cause la définition des petits cours d'eau) et leur donnant les moyen de les évaluer et de les classer.



PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES

Face aux changements globaux (climatiques, perte de biodiversité, crises sanitaires, dépendance aux énergies fossiles et nucléaires ...), le Département doit trouver des solutions d'adaptation collective dans un monde contraint. Être un département résilient, c'est-à-dire capable de rebondir face à un choc déstabilisateur, qu'il soit ponctuel ou de long cours, nécessite d'anticiper et de s'adapter aux risques. Les politiques publiques mises en œuvre doivent être systémiques afin de mieux gérer des risques complexes et interconnectés. Des défis globaux aux enjeux locaux, une nouvelle politique des risques doit être menée afin de protéger la population et adapter les territoires.

1 1

PENSER L'AVENIR DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

Le Département doit assurer à la population une protection efficace en cas d'accidents ou de catastrophes. Les centres de sapeurs-pompiers et Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) n'auront bientôt plus les moyens de remplir leurs missions. Accroissement du nombre d'équipements et d'habitant.e.s à protéger, vieillissement et précarisation, risques qui se complexifient (environnementaux ou chimiques) et se diversifient (terrorisme), les sapeurs-pompiers voient leurs interventions démultipliées au-delà de ce que permettent leurs effectifs (115 sapeurs-pompiers professionnels et 981 sapeurs-pompiers volontaires en Tarn-et-Garonne).

- Lancer un débat public sur l'avenir des centres de sapeurs pompiers et Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) et les doter d'un budget à la hauteur des besoins.

1 2

TRANSFORMER LE DOSSIER DÉPARTEMENTAL DES RISQUES MAJEURS (DDRM) EN VÉRITABLE OUTIL DE CULTURE DU RISQUE ET RENFORCER LE CONTRÔLE CITOYEN DES SITES INDUSTRIELS

Le DDRM (Dossier Départemental des Risques Majeurs) est un premier pas essentiel dans l'information sur les risques majeurs donnée aux citoyen.nes. Il doit être issu d'une démarche de co-construction avec les communes et les citoyen.nes volontaires afin qu'il devienne un outil de partage et de diffusion de la culture du risque. Les risques de ruptures d'approvisionnement (eau, énergie, alimentation, etc.) doivent être pris en compte ainsi que les risques systémiques, c'est-à-dire l'ensemble des réactions en chaîne pouvant être provoquées par un aléa naturel, climatique, technologique, sanitaire ou sécuritaire.

Aujourd'hui, il y a 193 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) dont 4 classées SEVESO sur le territoire du Tarn-et-Garonne. Certaines sont soumises à des contrôles, pas la totalité. **Les élu.e.s et les citoyen.nes doivent pleinement jouer leur rôle pour accéder à une information claire sur les risques** pour la population et l'environnement qu'impliquent ces installations.

1 3

POUR UNE IMPLICATION VIGILANTE EN MATIÈRE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

Il y a 10 ans, un séisme et un tsunami ravageaient le Japon et 3 réacteurs de la centrale de Fukushima rentraient en fusion. Depuis, nous savons qu'un accident nucléaire est possible et même l'Autorité de Sûreté Nucléaire française se refuse à garantir qu'il n'y aura jamais en France un accident nucléaire.

- La centrale de Golfech dans notre département voit les incidents se multiplier, incidents qui confortent notre volonté de réclamer l'arrêt définitif, immédiat de la tranche 2 de la centrale nucléaire du Tarn-et-Garonne et de la tranche 1 a moyen terme.
- Nous souhaitons améliorer le fonctionnement de la Commission Locale d'Information (CLI) de Golfech dont le président est nommé par le Conseil Départemental et garantir une transparence totale des informations (documents d'analyse des incidents...) à tous ses membres (maires, associations...).



LOGEMENT

Nous souhaitons garantir l'accès à un logement abordable et décent pour toutes et tous, la réduction de la consommation d'énergie et le développement de l'habitat participatif.

RÉHAUSSER L'AMBITION POLITIQUE DU DÉPARTEMENT POUR LE LOGEMENT D'URGENCE

Avec 14552 demandes d'hébergement, un taux de réponse favorable de 49.75% en 2018 et 100% de taux d'occupation en 2019 (146 places d'hébergement d'urgence disponibles), le département doit rehausser son ambition en terme de logements d'urgence. (source : Reliance82)

14

- Assurer des places en structures d'hébergement d'urgence en nombre suffisant pour les besoins des habitant.e.s du territoire, y compris pour les jeunes lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres (LGBT+) en rupture familiale, les femmes victimes de violences et les personnes migrantes et exilées.
- Apporter un soutien financier pour accélérer le plan LOGEMENT D'ABORD en particulier pour les logements sociaux, pour les pensions de famille et pour l'intermédiation locative (dispositif qui vise à mettre à disposition, grâce à l'action étatique, des logements à titre temporaire au profit de personnes en difficulté via des subventions, également en soutenant des opérateurs pour cette dernière). En lien avec l'État, le département du Tarn-et-Garonne allouera des moyens à l'accompagnement social des familles bénéficiant du plan LOGEMENT D'ABORD.
- Le Conseil Départemental ouvrira les crédits du fonds de solidarité logement aux personnes dont l'habitat est la caravane, la yourte ou le mobil-home.

DES LOGEMENTS SOCIAUX ABORDABLES, DE QUALITÉ, RÉPARTIS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

15

- La typologie de logements construits sur le département doit être revue pour correspondre aux besoins d'une population vieillissante et avec des familles moins nombreuses (familles monoparentales, séparations...) : favoriser les constructions «accessibles» et les constructions de T2 plutôt que les T3.
- Mettre en œuvre un plan logement confort global (isolation phonique, thermique...). Le département pourrait rehausser les objectifs des SRADDET, en particulier pour la massification de la rénovation des logements.
- Participer financièrement aux organismes fonciers solidaires créés sur le territoire lorsque le prix du foncier est élevé.
- Renforcer le contrôle du département sur l'état des logements afin d'éviter les locations insalubres ou indécentes (expérimenter le permis de louer - loi ALUR).
- Pour les personnes en situation de handicap, déployer des programmes de logements d'habitats diversifiés intégrés, en respectant le libre choix du mode d'habitat de la personne en situation de handicap et en assurant leur présence active et décisionnelle.
- Le Département apportera une aide majorée pour la création de logements sociaux dans les zones peu denses et en collaborant avec les bailleurs sociaux (Tarn-et-Garonne Habitat par exemple) pour les aider à construire dans les communes où l'offre en logement social est très limitée.

ENGAGER UNE VRAIE RÉFLEXION SUR LES HABITATS PARTAGÉS ET INTERGÉNÉRATIONNELS

16

L'intergénérationnel est loin d'être une notion récente et nos sociétés ont toujours été intergénérationnelles dans le sens où elles voyaient coexister différentes générations et où les solidarités familiales allaient de soi. Aujourd'hui, si on parle de « refaire de l'intergénérationnel » et de « recréer des liens », c'est bien qu'un manque a été repéré. Cela implique une réflexion répondant à 2 exigences :

- Une nécessaire innovation dans les réponses architecturales et la construction d'immeubles diversifiés, accessibles physiquement et financièrement.
- Une meilleure compréhension des besoins et de l'offre de services liés à la personne, à l'habitat et à la ville.



SANTÉ

La crise de la COVID-19 l'a démontré, un service public de santé de qualité est indispensable au bien-être des habitant.e.s. Notre Département doit défendre un système de santé adapté aux différents publics, accessible à toutes et tous, partout sur le territoire et dans lequel la prévention et la santé environnementale ont toute leur place.

LUTTER CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX, GARANTIR L'ACCÈS À LA SANTÉ

17

Mettre en œuvre un ensemble de mesures pour permettre un accès direct à une santé de qualité, **à moins de trente minutes de chez soi** et donner la priorité à la prévention. Nous souhaitons que le Département :

- mette à disposition du foncier pour créer de nouvelles Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) ou Centre de Santé et renforcer encore les budgets alloués à la santé des 14 infrastructures que le Département gère déjà ;
- soutienne la création d'équipes de soins primaires structurées et coordonnées avec l'ensemble des acteurs sanitaires et sociaux des territoires avec une vision globale et unifiée du système de santé afin d'effacer la dichotomie ville-hôpital et assurer un recentrage autour du patient et de ses besoins de santé.
- mobilise l'ensemble des entités concernées par l'avenir des hôpitaux du département pour élaborer et mettre en œuvre un plan d'avenir : rénovation de l'hôpital de Montauban, conservation et redynamisation des centres hospitaliers de Caussade, Negrepelisse, Moissac/Castelsarrasin et Valence d'Agen.

ASSOCIER LA SANTÉ PUBLIQUE, LA SANTÉ AU TRAVAIL ET LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

18

Le Département peut :

- développer des actions de prévention, notamment en santé environnementale, partout sur le territoire, développer une politique nutritionnelle et de promotion de l'activité physique ;
- supprimer à moyen terme l'usage des produits chimiques dangereux (via la commande publique, les structures dépendant de l'administration départementale, le financement d'équipements sportifs, etc.).

SOUTENIR L'ACCÈS À LA CONTRACEPTION ET À L'AVORTEMENT

19

- améliorer l'accès à la contraception notamment par un soutien financier plus conséquent aux centres de planification familiale ;
- soutenir les projets de contraception masculine pour que les femmes ne soient pas seules à supporter cette charge mentale et son coût ;
- améliorer l'accès à l'avortement ;
- assurer une meilleure prévention sexuelle auprès des collégien-ne-s et des jeunes enfants par des cycles d'informations et de formations durant le parcours scolaire, afin d'améliorer les connaissances des enfants et des jeunes sur leur droit au respect de leur corps et éviter les grossesses précoces.



**PARTAGEONS UNE ÉCONOMIE
LOCALE ET SOLIDAIRE**



ÉCONOMIE, EMPLOI, FORMATION ET APPRENTISSAGE

Nous parlons depuis longtemps de relocalisation de l'économie et de sa conversion écologique. La crise du Covid-19 en a démontré l'urgence : face aux bouleversements écologiques et sociaux, le tissu économique du territoire doit être adapté et les emplois préservés et réinventés. L'économie est de la compétence des Régions, mais au niveau départemental, nous souhaitons favoriser un travail transversal avec les différentes collectivités territoriales pour :

ÊTRE VOLONTARISTE POUR IMPLANTER LES INDUSTRIES ET FILIÈRES DU FUTUR SUR LE DÉPARTEMENT

20

Le Département et ses élu.e.s doivent être proactifs et engagés dans la recherche des filières économiques du futur et leur implantation sur le département.

- Nous souhaitons mettre en place une cellule de veille pour rencontrer les entrepreneurs, les chercheurs, les filières universitaires et professionnelles pour être dans l'anticipation.
- Nous travaillerons évidemment en collaboration active avec la région Occitanie sur le sujet.

TRANSFORMER L'OUTIL DE PRODUCTION, L'EMPLOI ET LES MODALITÉS DE TRAVAIL

21

- Accompagner la reconversion des entreprises et la transformation des métiers au niveau départemental.
- Adopter des plans de relocalisation de l'économie : état des lieux, observatoire, grande concertation, type Grenelle de la relocalisation ou pacte pour la relocalisation pour établir, avec les forces vives des territoires, un plan électrochoc ambitieux. Soutenir le redéploiement d'un tissu industriel de proximité (textile, agroalimentaire, bois...) pour des territoires fabricants.
- Organiser et soutenir le financement de la transformation de l'outil de production des entreprises dans le cadre de la transition écologique, notamment dans des filières en mutation (ex. l'automobile et l'aéronautique et leurs nombreux sous-traitants). **Nous avons sur le département des entreprises clés de ces secteurs que nous devons accompagner car ce sont des poumons économiques.**
- Développer le principe de l'économie circulaire, permettant d'obtenir des effets de synergies entre les acteurs économiques du département.

ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

22

Encourager le développement de l'Économie Social et Solidaire (ESS) - coopératives, mutuelles, associations - et des modèles d'organisation d'entreprises plus responsables.

- En favorisant le recours à l'ESS dans la commande publique, notamment en généralisant les clauses d'insertion dans les marchés publics ;
- En soutenant les porteurs de projets par l'accès au foncier et l'amélioration de la lisibilité des dispositifs de soutien ;
- En créant des emplois insertion-environnement via le soutien aux Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE), les associations, les fondations ou les PME pour qu'elles embauchent pour une durée déterminée, dans le domaine de l'environnement une personne éloignée de l'emploi.



23 **MONNAIE LOCALE**

Soutenir la mise en place de la monnaie locale du Tarn et Garonne (le SOL Olympe) qui permet d'ancrer l'économie sur le territoire.

- Le principe de monnaie locale permet de créer un cercle vertueux entre les consom'acteurs et les producteurs du département pour que l'économie reste sur notre territoire.

24 **METTRE EN PLACE UN REVENU DE SOLIDARITÉ JEUNES (RSJ) DES 18 ANS**

Face à la crise post COVID et face au refus du gouvernement d'instaurer un RSA jeunes, nous mettrons en place un Revenu de Solidarité Jeunes pour leur éviter de tomber dans la grande précarité.

25 **EXPÉRIMENTER UN REVENU UNIVERSEL AU SEIN DU DÉPARTEMENT**

Face à la robotisation et l'informatisation de nos sociétés, nous devons imaginer un nouveau système de redistribution. Le département du Tarn-et-Garonne réaffirme clairement la volonté de mise en place pour toute citoyenne et pour tout citoyen d'un revenu universel, inconditionnel, cumulable avec d'autres revenus, y compris salariés, d'un montant suffisant pour vivre décemment. Le revenu universel correspond au projet écologiste social et citoyen d'une société inclusive, qui n'exclut personne. Adopter le revenu universel, c'est acter le fait que le droit à une existence digne est un préalable indispensable à l'appartenance et la participation à la société. C'est une évolution culturelle, une nouvelle forme d'organisation collective, de solidarité qui permet à chacun.e de satisfaire ses besoins essentiels et de ne pas être exclu. Il s'agit d'assurer un revenu décent à chacun en complétant les minima sociaux pour les porter au-dessus du seuil de pauvreté (50 % du niveau de vie médian, soit 868 €/mois).

26 **ACCOMPAGNER LES PERSONNES LES PLUS ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI**

Un enjeu majeur de la transition écologique et solidaire est d'accompagner les personnes actives et les jeunes dans la formation professionnelle, l'orientation et l'emploi. Toute personne a le droit de réussir un parcours d'études et professionnel qui lui convient et qui lui assure son autonomie.

- Contribuer à la multiplication des Territoires Zéro Chômeurs et des initiatives d'insertion qui partent des besoins du territoire ;
- Proposer des formations qualifiantes dans des secteurs porteurs pour une société plus inclusive et protectrice de notre environnement ;
- Utiliser le levier de la commande publique : en plus de la généralisation des clauses d'insertion sociale et environnementale dans les commandes publiques, réserver dans les marchés publics une partie du temps de travail aux personnes les plus éloignées de l'emploi : allocataires du RSA, jeunes non diplômés, demandeurs d'emploi de longue durée, seniors non retraités, travailleurs handicapés...



AGRICULTURE, PÊCHE ET ALIMENTATION

La relocalisation concerne aussi notre alimentation, il est urgent pour la planète de sortir des systèmes commerciaux mondialisés ultra-libéraux, qui épuisent les sols, les ressources et appauvrissent les paysans. Les écologistes défendent depuis longtemps un modèle durable, créateur d'emploi et garant de qualité, un modèle qui redonne sens à l'acte de produire, échanger, consommer. Chacun.e doit pouvoir s'approprier les enjeux d'une nourriture saine, de proximité et plus respectueuse des animaux et de l'environnement.

UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ, BIOLOGIQUE, LOCALE ET SOLIDAIRE POUR TOUTES ET TOUS

27

Relocaliser notre alimentation dans une optique de démocratie alimentaire, c'est-à-dire garantir l'accès à la qualité nutritionnelle pour toutes et tous, encourager une alimentation moins carnée, locale, saine et plus respectueuse du bien-être animal et de l'environnement. Viser l'autonomie alimentaire départementale :

- en développant des filières alimentaires, de la production à la transformation qui mobilisent la logistique douce (fret, voies douces, vélo-cargo...) assurant des justes rémunérations aux productrice.eur.s, et respectent l'environnement et le bien être animal ;
- en agissant en tant que chef de file des «Plans Alimentaires Territoriaux», par exemple en accompagnant le développement des réseaux régionaux d'AMAP (Associations de Maintien de l'Agriculture Paysanne), en mettant en place des aides spécifiques autour des pratiques agroécologiques, notamment à l'installation ;
- en agissant sur les filières de restauration hors-domicile sur le territoire départemental (collèges, EHPAD établissements publics comme privés...), autour des filières biologiques et locales, créer ou aider à la coordination de plateformes de distribution et de légumeries notamment pour les cantines.

UNE RESTAURATION COLLECTIVE ÉTHIQUE, LOCALE, BIO ET SANS PLASTIQUE

28

Véritable levier pour engager une politique de développement d'une agriculture bio et de proximité, ainsi que de la consommation de produits plus éthiques et bons pour la santé, la restauration permet aussi de favoriser les pratiques d'élevage plus vertueuses pour les animaux et la substitution des protéines animales par des protéines végétales. La restauration collective, notamment en milieu scolaire, est le lieu idéal pour accompagner la transition alimentaire.

Fin des produits animaux issus de l'élevage intensif et **2 repas végétariens par semaine ainsi qu'une alternative végétarienne quotidienne dans les cantines publiques.** Les économies générées par l'achat de moins de produits animaux et la pédagogie à une consommation plus sobre et sensibilisée aux principes du "zéro déchet" permettent d'acheter viandes et poissons de meilleure qualité et plus éthiques. Elle doit aussi s'affranchir du plastique et le remplacer par des matériaux durables et sans perturbateurs endocriniens.

Ainsi, en fournissant un marché stable aux agriculteur.rice.s du territoire, encourager par l'offre la conversion à l'agriculture biologique et à la vente.

- Engager la restauration collective vers des pratiques plus vertueuses ;
- Poursuivre les efforts sur la réduction du gaspillage alimentaire en restauration collective et au niveau individuel.



DÉVELOPPER LES CIRCUITS COURTS

29

- Mettre en place des plateformes de mise en lien des producteurs en circuits courts et de proximité à destination des consommateurs et professionnels, en partant de l'existant (Amap, Drives fermiers...)
- Soutenir le développement des ceintures agricoles autour des villes dans une logique d'autosuffisance alimentaire et pour favoriser un accès à des produits locaux sains, notamment via les établissements fonciers et l'aide aux communes souhaitant engager des maraîchers municipaux pour fournir leur restauration collective en priorité pour les quartiers populaires.
- Favoriser les équipements de transformation (abattoirs mobiles, ateliers de transformation...) en pointe sur le bien-être animal. Introduire la culture alimentaire locale et la saisonnalité dans les manifestations culturelles, contre toute démarche uniformisante standardisant les espaces ruraux (Bistrots de pays...).
- Créer un festival départemental pour mettre en valeur le terroir local associé à une série d'événements culturels (exemple du festival Lot of Saveurs dans le Lot)

RENOUVELER LES GÉNÉRATIONS, PARTAGER ET PROTÉGER LA TERRE

30

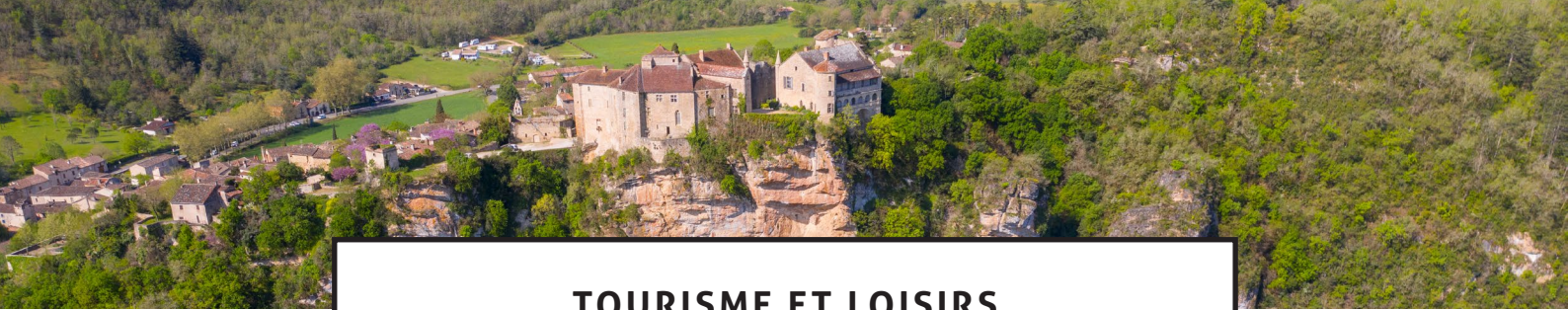
Dans le cadre de sa mission d'insertion, le Département soutiendra des pratiques agroécologiques, à l'installation massive de paysan.nes, la protection du foncier agricole et l'accès aux nouveaux.elles entrant.e.s, particulièrement en invitant les néo Tarn-et-Garonnais.e.s à s'intégrer dans ces dispositifs.

Une politique d'incitation et d'accompagnement à la transmission des fermes doit être menée : portages fonciers, transmission et installation des fermes notamment « hors-cadre familial », repérage territorial des cédants, soutien à l'installation, formations dédiées, Espaces-Test..., en s'appuyant sur les réseaux citoyens, associatifs et paysans.

UNE ALIMENTATION ZÉRO DÉFORESTATION

31

- Réduire l'usage de soja dans l'alimentation animale et l'huile de palme alimentaire en proposant une alimentation biologique, moins carnée, locale, de saison et équitable dans la restauration collective
- Réduire la consommation de protéines animales (viande, produits laitiers et oeufs) issues d'élevages nourris au soja d'importation dans tous les établissements de restauration collective couverts par le département.
- S'approvisionner en protéines animales locales (viande, produits laitiers et oeufs) issues d'élevages alimentés en protéines végétales produites en circuit court sans soja d'importation.
- Réduire la consommation d'huile de palme alimentaire en substituant la distribution de plats transformés, au profit de plats cuisinés sur place, n'utilisant pas d'huiles végétales issues de la déforestation.
- Réduire la consommation de café et cacao et acheter des produits certifiés sans déforestation et équitables.
- Appuyer la structuration de filières agroforestières, paysannes, bio et locales, rémunératrices pour les agriculteurs et agricultrices, afin de favoriser un approvisionnement local issu de projets agroécologiques intégrant l'arbre, la biodiversité ainsi que les variétés paysannes et anciennes.



TOURISME ET LOISIRS

Le débat sur l'avenir du secteur touristique après cette crise aura une place centrale au moment des élections régionales et départementales. En effet, le secteur économique du tourisme sortira exsangue de la crise sanitaire. Les écologistes se mobiliseront pour un tourisme et des loisirs responsables, co-construits avec les populations locales et qui permettent de garantir le droit au voyage pour toutes et tous.

RÉTABLIR L'ÉGALITÉ FACE AU DÉPART EN VACANCES

32

Un enfant sur trois et 40% des français ne partent pas en vacances. Ils appartiennent majoritairement aux familles modestes et aux catégories moyennes les moins aisées (employés et ouvriers). Le droit aux vacances et à la liberté du voyage est la conséquence naturelle du droit au travail. Le Département du Tarn-et-Garonne oeuvrera pour l'accès à tou.te.s aux vacances :

- Proposer des tarifs sociaux et solidaires à l'entrée des bases de loisirs, de lieux culturels et dans les transports et faisant la promotion des offres existantes : bases de loisirs, espaces naturels, campings, plages, balades, accueils chez l'habitant.e, propositions de visites et d'activités de proximité...;
- Développer des partenariats avec l'ensemble du tissu associatif pour permettre notamment aux personnes précaires de profiter de ces lieux de détente et pour organiser des sorties.
- Ouvrir plus largement le dispositif de Classes Découvertes du département (354k€ en 2019 pour 5000 enfants bénéficiaires).

DÉVELOPPER LE TOURISME LOCAL ET DURABLE

33

Les habitant.e.s d'une région connaissent souvent mal les potentialités touristiques de leur territoire, au-delà de quelques points majeurs, et ignorent largement les possibilités qu'offre leur département pour des formes de tourisme responsable.

- Recenser, promouvoir et faire connaître l'ensemble de l'offre touristique locale, en particulier rurale, et respectueuse de l'environnement départemental et régional.
- Promouvoir et développer les formes de tourisme d'accueil écologique, solidaire et responsable : recenser les potentialités dans tous les domaines du tourisme (rural, urbain, naturel, culturel, industriel ...), définir les outils pour les promouvoir et favoriser leur mise en marché « du local au national », proposer des politiques de soutien plus fortes aux initiatives locales, publiques et privées, développant des accueils et activités touristiques durables.

PENSER ET CO-CONSTRUIRE L'ACCUEIL TOURISTIQUE LOCAL AVEC LES HABITANT.E.S

34

L'économie dite collaborative développée par les plates-formes type « AirBnB » cause de graves déséquilibres sociaux et économiques dans certains quartiers de quelques grandes villes, en matière d'accès au logement des populations locales notamment. Les populations locales doivent être actrices de leurs territoires et des propositions touristiques. En s'appuyant sur l'expérience réussie à Copenhague (mise en place pour réagir face aux conséquences de l'implantation massive d'AirBnB dans la ville), définir avec les habitant.e.s les conditions pour réussir à trouver le bon équilibre pour faire cohabiter ensemble la société (citoyen.ne et touriste).



**PARTAGEONS NOS
TERRITOIRES**



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le projet de Tarn-et-Garonne Naturellement consiste à engager une nouvelle étape dans l'organisation de nos territoires, qui rompra avec le modèle productiviste, concurrentiel et destructeur, aujourd'hui dominant. Une nouvelle approche des territoires, misant sur les coopérations et respectueuse des équilibres écosystémiques et de la biodiversité, pourra alors émerger, dans laquelle chaque territoire est organisé pour répondre à ses propres besoins dans une logique de coopération et non de compétition. Nous travaillerons à l'égalité et la résilience des territoires autour de biorégions - territoires dont les limites ne sont pas définies par des frontières administratives, mais par les réalités géographiques, des communautés humaines et des écosystèmes.

UN DÉPARTEMENT ENGAGÉ POUR LA COHÉSION TERRITORIALE

35

Par le soutien aux initiatives locales dans les villages et les quartiers isolés (autopartage, covoiturage, vélo taffeurs...), T&G Naturellement, doit soutenir l'égalité d'accès aux transports. Soutenir aussi l'accès aux services de base par le soutien aux circuits courts (AMAP, épiceries solidaires, ventes directes...).

Le Département contribuera également à la revitalisation des centre-bourgs, des centres de quartiers et au soutien de pôles de proximité. Par exemple, le Département soutiendra les projets d'amélioration de l'habitat dans les cœurs de villes et villages et aideront les ménages sous condition de ressources à accéder à la propriété dans l'ancien en centre-ville, en centre bourg ou à proximité immédiate du centre.

ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE DES SOLS ET ARRÊT DES SOUTIENS AUX GRANDS PROJETS INUTILES

36

T&G Naturellement actera la fin de l'aménagement du territoire orienté vers le tout voiture et les projets inutiles. La politique de zéro artificialisation nette doit être mise en œuvre concrètement et immédiatement. Elle fait appel à plusieurs principes devant guider les politiques d'aménagement du territoire, en développant des dispositifs d'accompagnement des territoires en plus de la réglementation du SRADDET :

- moratoires pour les surfaces commerciales dont e-commerce (Amazon...), surfaces tertiaires, photovoltaïque sur sols vivants ;
- priorités au rééquilibrage et à la solidarité inter-territoriale, en faveur des villes moyennes, des centres bourgs, requalification des zones d'activité, conversion des friches ;

Outre de rares liaisons aériennes justifiables d'obligations de service public, les subventions à l'aérien, déjà pointées du doigt par la Cour des Comptes et la Commission Européenne, doivent cesser, au profit d'un soutien aux modes les moins polluants: ferroviaire et fluvial.

- le Département annulera tout projet d'extension ou privatisation d'aéroports.
- le Département n'accompagnera pas l'État dans le financement de projets autoroutiers.

UN NUMÉRIQUE SOBRE POUR TOUTES ET TOUS

37

Mise en œuvre pour les territoires d'un accès internet de qualité, sans zone blanche. Comme l'eau et l'électricité, l'information et l'interaction numérique sont désormais nécessaires pour les populations, rurales ou urbaines. L'accessibilité de bonne qualité doit se faire par fibre, plutôt que la 4G/5G, au plus près des besoins. L'objectif doit être de couvrir plutôt que de saturer



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

T&G Naturellement portera des politiques énergétiques ambitieuses qui donnent la priorité à la réduction des besoins en énergie et à leur couverture par une production d'énergie renouvelable, locale et citoyenne.

FAVORISER LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE AVANT TOUT

Intégrer un objectif de réduction significative de la consommation énergétique dans toutes les politiques départementales.

38

Rénovation thermique du bâti de la collectivité par des entreprises locales et avec des matériaux biosourcés et locaux et politiques de réduction de la consommation énergétique pour tout le bâti de la collectivité (collèges, administrations...).

- Limiter de manière significative la consommation d'énergie dans les lieux publics, privés et les industries
- Accompagner l'évolution du numérique pour réduire ses impacts environnementaux.

METTRE FIN À LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ET OEUVRER POUR LA JUSTICE ÉNERGÉTIQUE

39

Se saisir pleinement des sujets de précarité et de justice énergétiques en élaborant des Plans Départementaux de lutte contre la précarité énergétique (ex. Val-de-Marne).

- Apporter les financements nécessaires aux agences locales de l'énergie et du climat pour construire un véritable service public de la rénovation énergétique.
- Mettre en place au niveau départemental des dispositifs de détection, de suivi et d'accompagnement des foyers en précarité énergétique pour les aider à en sortir durablement (ex. des dispositifs de type Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie généralisés par les Départements et soutenus par les Régions).
- Développer des fonds sociaux d'aide aux petits travaux de maîtrise de l'énergie n'entrant pas facilement dans la rénovation énergétique afin d'avoir un impact rapide et immédiat.
- Exemplarité énergétique des opérations de construction de logements (sociaux et privés)
- Financer les rénovations énergétiques du bâti individuel et collectif, en intégrant des critères de revenus grâce à la mise en place d'acteurs de tiers financement.

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS D'ÉNERGIE

40

Intégrer sans attendre le nouveau cadre juridique issu de la directive européenne Énergie renouvelable afin d'atteindre l'objectif de 15 % portés par les acteurs locaux (habitant.e.s et/ou collectivités) d'ici 2030 :

- en mettant en place des conventions (bilatérales ou multilatérales) avec des collectivités (EPCI) de manière à affiner conjointement la mise en oeuvre sur leur territoire ;
- en lançant des appels à projets citoyens d'énergies renouvelables afin de leur mettre à disposition une série de dispositifs favorisant leur installation (subvention, avance remboursable...);
- en mettant à disposition les espaces artificialisés (terrains et toitures) du patrimoine départemental.



TRANSPORTS ET MOBILITÉS

La projet de T&G Naturellement, invite à repenser les transports et les mobilités : Sortir de la dépendance au transport routier, abandonner les grands projets inutiles de nouvelles infrastructures routières, rendre accessible à toutes et tous des transports en commun de qualité et réaménager les territoires vers un modèle de service public de transport écologique solidaire et multimodal.

SE MOBILISER EN FAVEUR DU VÉLO

4 1

Pour amorcer la transition d'un territoire «tout voiture» à un territoire plus cyclable, il est nécessaire de mettre en place les actions suivantes :

- Mettre en œuvre les liaisons prévues au schéma directeur cyclable d'agglomération du Grand Montauban concernant la voirie départementale et pour le reste du territoire tarn-et-garonnais, proposer un plan vélo départemental avec des aménagements conçus pour le vélo du quotidien et permettant un développement touristique ;
- Aménager, en concertation avec la Région qui gère les transports interurbains, des pôles d'échanges avec parkings et garages à vélo à proximité des réseaux départementaux pour faciliter les accès aux transports déployés par la Région ;
- Prendre en compte la place du vélo dans tous les projets de voirie départementale: intégration systématique d'aménagements cyclables dans les projets routiers et les travaux de voirie (réfection de chaussée, modernisation, etc.) ;
- Sécuriser et apaiser le réseau routier départemental pour y accueillir les pratiques cyclables en ciblant en priorité l'amélioration des points noirs identifiés dans le cadre de l'enquête 2019 du baromètre des villes cyclables de la FUB ;
- Soutenir et accompagner les intercommunalités et les communes dans leur projet cyclable en mobilisant un budget permettant de combler le retard important pris à l'échelle du Département ainsi qu'en proposant un soutien technique (ingénierie territoriale, coordination) ;
- Permettre aux collégiens de se rendre dans leur établissement à vélo, en construisant des emplacements de stationnements vélos sécurisés en nombre suffisant (minimum de 10% des effectifs), en travaillant sur la sécurisation des accès et en sensibilisant les collégiens (formation mécanique, aide à l'achat, prêt de vélo, actions pédagogiques, etc.) ;
- Agir à destination des publics fragiles (enfance, senior, handicap, emploi précaire, etc.) en leur permettant l'accès à la mobilité cyclable par des aides au financement (acquisition d'un tricycle pour les personnes âgées ou d'un vélo adapté à un handicap) et des formations (remise en selle, atelier d'auto-réparation, etc.) ;
- Mener des actions de communication et sensibilisation pour promouvoir l'usage du vélo, le faire connaître et respecter comme un mode de transport, en particulier auprès des élèves et des salariés. Faire monter en puissance l'actuelle Maison du vélo en collaboration avec l'agglomération de Montauban en proposant un service de vélo-école, des ateliers de réparation/révision, etc.
- Mettre en place un comité de suivi trimestriel avec les usagers et leurs représentants pour passer en revue, avec les services techniques et les décideurs, l'avancement des actions en faveur de la mobilité cyclable.

TARN-ET-GARONNE
NATURELLEMENT



SOUTIENT LES 8 PROPOSITIONS DE





42

DÉCARBONER LES TRANSPORTS ET AMÉLIORER EN URGENCE LA QUALITÉ DE L'AIR

Le Département doit engager la mutation de sa flotte de véhicules vers le gaz naturel et l'électrique, y compris en ce qui concerne le transport scolaire des élèves en situation de handicap. Il peut créer des pistes cyclables en partenariat avec les intercommunalités et les offices de tourisme, se saisir du sujet des jonctions d'un territoire à l'autre, d'une collectivité à l'autre. Favoriser la mise en place d'aires de covoiturage. Affecter une partie de la voirie départementale aux vélos (pistes cyclables, véloroutes ...) et aux transports collectifs (voies dédiées aux bus, cars, covoiturage).

La mauvaise qualité de l'air est la 2ème cause de mortalité évitable en France, avec une surmortalité évaluée à 67 000 décès par an et de nombreuses maladies et affections respiratoires et cardiovasculaires. Le coût est estimé à 100 milliards d'€ par an dans un rapport sénatorial de 2015. Cet argent pourrait être utilisé, pour la mobilité : pour soutenir le développement des zones à trafic restreint, pour aider à la mutation vers le Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) et l'électrique voire l'hydrogène (si fabriqués à partir d'énergies renouvelables) et soutenir la construction et l'autopartage de véhicules "propres".

- Aider à la transition vers un parc véhicules propres
- Impliquer les entreprises et les administrations pour penser et mieux organiser les déplacements de leurs salariés ou agents.

43

UNE MOBILITÉ POUR ET AVEC TOUTES ET TOUS

- Améliorer l'offre de transports spécialisés dans les territoires ruraux et semi-urbains.
- Déployer dans le département en collaboration avec la Région les financements sans reste à charge des matériels roulants pour tous les publics (vélos, fauteuils roulants,...) intégrés dans les plans régionaux-vélos, articuler les aides au niveau des conseils de territoires et communautés d'agglomération (ex. Ile-de-France).
- L'écoute des usagers doit aussi passer par des outils collaboratifs tels que des applications internet indépendantes des autorités et des transporteurs.



CULTURE RÉGIONALE

Le projet écologiste est foncièrement fédéraliste et régionaliste. Loin du repli identitaire, le département oeuvrera à la reconnaissance de la diversité culturelle locale.

44

UN SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'OCCITAN

Le Département reconnaîtra l'occitan, sous ses formes languedocienne et gasconne suivant les parlers des différentes communes, comme langue historique de ses territoires. Après une concertation publique, un schéma départemental de développement de la langue occitane sera voté dès 2022. Il portera sur :

- L'enseignement, sur tout le territoire, pour les jeunes et les adultes ;
- La diffusion culturelle d'une langue accessible à tous, et enjeu de cohésion sociale ;
- Une présence publique de l'occitan (panneaux, noms des rues....) ;
- Le secteur des médias, de l'audiovisuel et du numérique ;
- La coopération avec les institutions en charge de l'occitan.

Un budget devra également être dédié à la politique linguistique du département.

45

UNE LANGUE ACCESSIBLE À TOUS

- Le département soutiendra les manifestations culturelles valorisant la langue et culture occitane : festivals, musiques, danses, carnivals... de la création contemporaine aux musiques dites traditionnelles et événements populaires.
- La prise en compte de l'occitan sera un des critères de l'action culturelle dans tous les domaines : spectacle vivant, du théâtre amateur et professionnel, de la musique, de la danse, du cinéma. Des conventions de partenariats pluriannuelles seront élaborées afin de pérenniser l'action des associations en faveur de l'occitan.
- Un service « patrimoine immatériel et linguistique » sera constitué au sein de la direction culturelle, chargé de la conservation linguistique : approche ethnologique, enregistrement vidéo des locuteurs naturels dans tous les territoires tarn-et-garonnais...

46

UNE PRÉSENCE PUBLIQUE DE L'OCCITAN

- Le Département proposera à chaque commune du Tarn-et-Garonne que les panneaux d'entrée et de sortie soient bilingues français/ occitan et le systématisera sur les routes dont il a la responsabilité.
- La culture et la langue occitane seront intégrées dans la stratégie de développement touristique du département, dont la signalétique des voies cyclables et des sentiers de randonnées.
- La langue occitane sera valorisée dans les publications et signalétiques internes du Conseil Départemental.

47

COLLABORER AVEC LES MÉDIAS

- Le département sollicitera les différents médias locaux (TV, radio) afin de permettre une présence pérenne, régulière et quotidienne de l'occitan, qu'ils s'adressent à des locuteurs ou à des non locuteurs. Une attention particulière sera portée aux structures de production numérique et audiovisuelle en occitan.

48

COOPÉRER AVEC LES INSTITUTIONS EN CHARGE DE L'OCCITAN

Le département sera partenaire des institutions publiques agissant sur toute l'aire linguistique occitane :

- Office Public de la Langue Occitane (OPLO) au niveau institutionnel,
- Centre International de Recherche et de Documentation Occitanes (CIRDOC) au niveau culturel,
- Congrès Permanent de la Lengua Occitana (CPLO) au niveau linguistique,
- Le Département soutiendra les associations issues de la société civile palliant les manquements de l'Etat, telles que l'Institut d'Etudes Occitanes (IEO)...



CULTURE

Le Département portera des politiques culturelles qui renouent avec la diversité des territoires et des pratiques culturelles, pour une culture par et pour tou.te.s.

PLANS DE RELANCE ET RENOUVELLEMENT DES PRATIQUES DE FINANCEMENT DU SECTEUR CULTUREL

49

Le secteur de la culture est durement touché par la crise sanitaire actuelle. Nous souhaitons que le Département avec la Région convoquent des **États Généraux de la Culture**, associant toutes les parties prenantes, dont des représentants des secteurs éducatifs sociaux, artistiques et bien sûr les usagers afin de soutenir le secteur, mais aussi de repenser les politiques publiques de la Culture notamment sous l'angle des droits culturels.

Nous souhaitons étendre le **1% artistique** (pourcentage de l'investissement dans la construction neuve ou extensions consacrées à la production d'une œuvre artistique) à tous les investissements de voirie (le **1% goudron**).

Abonder et élargir le dispositif de la Carte Jeune mis en place par la Région. Grâce à ce dispositif, les jeunes âgés de 11 à 17 ans pourront bénéficier d'un remboursement de 20 euros pour l'aide à la lecture de loisirs et 15 euros pour une inscription à une activité sportive. Cela, sans condition de revenus.

LUTTE CONTRE LES DÉSÉQUILIBRES TERRITORIAUX EN INVESTISSANT DANS DES STRUCTURES CULTURELLES

50

Pour lutter contre les zones blanches déficitaires en infrastructures culturelles :

- restaurer et créer de petits lieux permanents à disposition d'équipes artistiques en résidence (création, médiation, diffusion) ;
- investir dans des équipements mobiles servant à irriguer le territoire (bus de la culture, expositions itinérantes...)
- Promouvoir les résidences d'artistes en collaboration avec les collectifs culturels, les structures (écoles, collèges, communes...) dans une articulation de médiation culturelle.
- Soutenir l'irrigation culturelle sur tout le territoire en soutenant la mise en place d'évènements nationaux (fête de la nature, fête de la science, fête de la musique...) via des subventions et la mise en place d'une plateforme numérique permettant de recenser l'ensemble des évènements ou de mettre en relation les acteurs et lieux culturels.
- Développer des projets culturels dans les 18 collèges du Tarn-et-Garonne.
- Mettre en place **un événement gratuit, dans les espaces publics tous les dimanches** en variant les villes impliquées (propositions artistiques, ateliers ouverts, spectacles de rue...)

UNE COMMUNICATION EFFICACE POUR TOUTES LES ACTIONS CULTURELLES

51

- Élargir largement la distribution de l'Agenda programmatique ;
- Améliorer la mise en avant de l'Espace des Augustins dans le quartier Villebourbon à Montauban ;
- Repenser et moderniser toute la communication numérique.



**PARTAGEONS NOS SAVOIRS ET
CULTIVONS NOS SOLIDARITÉS**



SOLIDARITÉ, ÉGALITÉ ET INCLUSION

Partout dans notre pays, des initiatives citoyennes émergent pour améliorer la vie quotidienne, créer du lien social, accompagner l'emploi, faire vivre les territoires en milieu urbain tout comme en milieu rural. Le rôle des Départements est d'accompagner, de promouvoir cette mutation écologique, sociale, et économique qui est en train de transformer notre société, améliorant la vie quotidienne des citoyen.ne.s pour combattre les crises.

Dans tous les aspects de cette démarche, le Département s'appuiera sur le tissu associatif, dans l'écoute des structures présentes sur le terrain, et la mise en place de leurs actions auprès des populations bénéficiaires.

DES TIERS-LIEUX POUR CRÉER DU LIEN SOCIAL

52

Les espaces ouverts et hybrides entre domicile et travail sont rares sur notre territoire. Pourtant ces espaces que l'on appelle tiers-lieux sont des outils idéaux pour créer de nouvelles dynamiques économiques et sociales.

Nous souhaitons accompagner la création de tiers-lieux ou le développement de tiers-lieux déjà ouverts avec des aides techniques et financières à l'investissement et au fonctionnement. L'objectif étant de proposer le soutien nécessaire jusqu'à la présentation de perspectives de viabilité économique sans aide du département.

UN PROJET DE TERRITOIRE POUR L'ENFANCE

53

Le Département exerce un rôle central dans les missions de protection de l'enfance. De la petite enfance à la majorité, le département du Tarn et Garonne mettra en place une politique cohérente fondée sur l'épanouissement, l'autonomie et la lutte contre la pauvreté des enfants, en élaborant **un projet de territoire pour l'enfance**. Ce projet sera mis en place avec la collaboration de l'État, la Caisse d'Allocation Familiale et les communes.

PLUS DE PLACES D'ACCUEIL COLLECTIF

54

Le Conseil Départemental est également garant des conditions d'accueil des jeunes enfants afin d'assurer leur développement chez les assistantes maternelles et les établissements d'accueil collectif du département. Il contribue financièrement à l'offre d'accueil des établissements et services de jeunes enfants.

Nous souhaitons donner la priorité au développement des places d'accueil collectif pour les jeunes enfants, en garantissant la mixité sociale et l'accès des enfants en situation de pauvreté.

POUR UNE PRÉVENTION DE LA PÉRINATALITÉ

55

Le département est également un acteur incontournable de la politique de prévention et de promotion de la santé maternelle et infantile auprès des femmes enceintes et des enfants de 0 à six ans et de la planification et l'éducation familiale. Pour assurer une meilleure politique de prévention et de suivi des parents et jeunes enfants, **le département doit développer les lieux de prévention de la périnatalité** qui permettront un meilleur suivi médical et psychologique des femmes enceintes et accompagnement des parents autour de la naissance.

Actuellement, un réseau de 5 Maisons des solidarités (Montauban, Montech/Verdun-sur-Garonne, Caussade/Nègrepelisse, Beaumont-de-Lomagne/Valence d'Agen, Castelsarrasin/Moissac) et ses équipes médico-sociales assurent la mission de Protection maternelle et infantile (PMI) et le suivi des femmes enceintes, des jeunes parents et des enfants de moins de 6 ans. 16 sites de proximités accueillent par ailleurs le public sur l'ensemble du Tarn et Garonne.



UN DROIT GARANTI ET UNE PROTECTION SOCIALE POUR TOUS

56 GARANTIR L'ACCÈS AUX DROITS

Assurer la capacité et la qualité de l'accueil de toute personne des politiques sociales et lutter efficacement contre les problématiques de non-recours.

57 LUTTER CONTRE LA FAIM ET LA MALNUTRITION

Dans un contexte de renforcement des crises sociales, organiser la solidarité à l'échelle du territoire nécessite d'engager une batterie de mesures.

- Le Département du Tarn-et-Garonne, au travers de ses missions de solidarité, peut impulser sur son territoire une reconnaissance du droit à l'alimentation, la réorientation des outils de politique publique existants des collectivités locales (Centres Communaux d'Action Sociale...) en vue de créer notamment une allocation aux usagers pour accéder à des produits frais, biologiques et locaux (ex. chèques alimentaires).
- T&G Naturellement, dans un travail transversal avec la Région peut également soutenir les acteurs de l'aide alimentaire, permettre l'accessibilité financière, par le soutien à des initiatives type groupements d'achats réduisant ou supprimant les marges sur les produits (locaux/bio/vrac) en particulier pour les habitant.e.s des quartiers populaires, et l'accessibilité géographique pour les villages et bourgs dévitalisés (en soutenant des initiatives comme les camionnettes vrac avec des appels à projets).

58 UN DÉPARTEMENT ACCUEILLANT !

- Organiser l'accueil inconditionnel des personnes migrantes et assurer le respect de leur dignité et de leurs droits (hébergement, accès à la santé, accompagnement juridique, insertion socio-professionnelle, etc.).
- Créer un fond départemental dédié. De nombreux territoires ont d'ores et déjà créé un fonds dédié à l'accueil des exilé.e.s qui permet d'organiser l'accueil des réfugié.e.s, notamment par la mise en place d'actions d'insertion professionnelle. Ces actions doivent aussi permettre de faciliter l'accès au numérique pour toutes les démarches administratives. À l'heure où la France a rendu 1,12 million d'euros de crédits non utilisés du Fonds européen pour les réfugiés en 2019, il convient également d'accompagner les structures qui œuvrent à l'accueil dans le montage juridique des dossiers permettant d'accéder aux financements européens.
- Protéger les mineurs isolés au même titre que tous les enfants du territoire : en refusant de faire intervenir les préfetures dans le processus d'évaluation et d'identification de ces enfants ; en renforçant les équipes pluridisciplinaires au sein des établissements accueillants et en favorisant prioritairement l'écoute de ces enfants, privés de leur milieu familial, afin de les orienter selon leurs besoins.



DONNER LA PRIORITÉ AU HANDICAP : ACCESSIBILITÉ ET AUTONOMIE

59

- Élaboration d'un AGENDA 22 pour l'égalité des chances des personnes handicapées et valides, pour passer d'une vision sectorielle à une accessibilité universelle ;
- Améliorer et territorialiser le fonctionnement des Maisons Départementales des personnes handicapées (développement de plateformes locales de santé, réduction du délai d'accès aux droits) ;
- Assurer la continuité de la mise en accessibilité des établissements recevant du public, et cela pour tous les types de handicaps ;
- Installer dans les parcs départementaux des structures d'accueils de jour pour l'enfance concernée par l'autisme et les troubles du comportement diagnostiqués ;
- Faire respecter le libre choix des personnes en situation de handicap de leurs décisions qui concernent l'organisation et les qualités des structures d'aides à domicile identifiées en amont des décisions d'orientations des Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes handicapées (CDAPH), lors de la présentation du plan personnalisé de compensation, quel que soit le nombre d'heures octroyées ;
- Améliorer l'accompagnement des familles éloignées dans leurs démarches auprès de la MDPH ;
- Travailler de concert avec les associations spécifiques des handicaps, reconnus pour leur implication dans le mieux-être des personnes handicapées et leurs familles.

UNE ÉCOLE POUR TOUS : SOUTENIR L'INCLUSION SCOLAIRE

60

En s'appuyant notamment sur les recommandations du Conseil Économique Social et Environnemental de juin 2020, les collectivités se mobiliseront, dans le cadre de leur compétence, pour améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap : formation des accompagnant.e.s d'élèves en situation de handicap (AESH), équipement matériel et aménagement, mise en place de portail numérique, accompagnement des familles et des équipes. Ces dispositions doivent être prises en collaboration avec les associations spécifiques aux handicaps.



UNE POLITIQUE AMBITIEUSE DU GRAND ÂGE

Se donner les moyens d'une politique ambitieuse du grand âge et de la perte d'autonomie. Mettre en place des politiques de prévention ne se limitant pas à la santé, des actions fortes en termes d'adaptation des équipements, des logements et des services aux personnes en perte d'autonomie. Initier des politiques publiques innovantes afin d'optimiser la qualité de vie des seniors.

UN DÉPARTEMENT PENSÉ POUR LES SÉNIORS

61

- Financer des logements adaptés aux besoins des seniors qui respectent leur vie, y compris affectif, grâce aux aides du Département et de la Région.
- Soutenir le développement de lien et **de logements intergénérationnels**, de réseaux d'aide aux personnes âgées, locaux, de places d'accueil dans des structures à but non lucratif ; dans les zones rurales, éloignées des Centres d'Action Sociale, le Département doit initier et soutenir les initiatives culturelles, économiques, et de loisirs permettant une autonomie maximum des personnes âgées ;
- dans les EHPAD, le Département devra soutenir le développement de bonnes pratiques comme le modèle Tubbe existant en Suède. Ce modèle est notamment axé sur la décision collective, l'exercice d'activités qui ont du sens, la prise en compte des particularités de chacun. Encourager la formation des personnels à la prise en charge des personnes âgées lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres (LGBT+) ;
- assurer, par une contribution sur critères sociaux, le financement de l'équipement informatique de base des personnes âgées ayant choisi le maintien à domicile.
- intégrer le coût des animat.rice.eur.s en EHPAD aux soins pris en charge dans le cadre de la dépendance et non sur le tarif hébergement ;
- pour les EHPAD, favoriser les structures associatives ;
- prendre les mesures concernant les forfaits hébergements de sorte que les retraité.es puissent assumer seul.es cette charge ;
- Un référent 'occitan' sera formé par EPHAD, de façon à interagir avec les pensionnaires ayant eu l'occitan comme langue maternelle (rôle psychosocial) et avec le service départemental (veille des pensionnaires ressources).

LES AIDANTS : PROFESSIONNALISER LE FORMEL ET ACCOMPAGNER L'INFORMEL

62

- Reconnaître et revaloriser les métiers de l'accompagnement et de l'intervention à domicile. Soutenir prioritairement les structures prestataires à but non lucratif qui s'engagent dans un réel processus de qualification, de professionnalisation et d'amélioration des conditions de travail et d'emploi. Les modes de financement doivent permettre d'intégrer l'ensemble des temps de travail (et non les seuls temps d'intervention au sens strict) et l'ensemble des services fournis aux bénéficiaires (notamment les actions de prévention ou d'accompagnement social). Il n'y aura pas de services de qualité sans des emplois de qualité ;
- faciliter l'hébergement de toutes les personnes dépendantes (porteuses de handicap, en perte d'autonomie, enfance en danger) dans des établissements ou solutions alternatives. Répondre aux exigences de leur accompagnement, de compensation de la perte d'autonomie le cas échéant ;
- reconnaître et soutenir les aidants.



SÉCURITÉ

LA PRÉVENTION, UN OUTIL AU SERVICE DE L'HUMAIN

63

Dans les établissements dont le Département à la charge (collèges, bases de loisirs et transports) nous souhaitons construire une politique de prévention qui traite les racines de l'insécurité et résolument tournée vers la non-violence en investissant les champs de la prévention de la délinquance et de la récidive, en soutenant les dispositifs innovants de prévention et d'aide aux victimes.

DES MÉDIATEURS DÉPARTEMENTAUX DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET DES ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS

64

Pour sortir des logiques sécuritaires et de contrôle, nous souhaitons

- **créer des postes de médiateurs départementaux de la tranquillité publique** dans les bases de loisirs, les collèges, les transports.
- Soutenir les municipalités au déploiement de référents quartiers.

Les éducateur.rice.s doivent occuper un rôle essentiel dans les dispositifs de prévention de la délinquance et de la réinsertion. Nous souhaitons :

- développer la médiation y compris auprès des bailleurs départementaux pour la résolution des conflits de voisinage ;
- **augmenter le nombre d'éducateurs spécialisés** notamment dans les secteurs ruraux et les quartiers prioritaires : L'abandon progressif de ces politiques publiques de prévention (mises en place en 1945 par le CNR et développées jusqu'aux lois de décentralisation) sur l'ensemble des départements, entraîne un retard de dépistage précoce des troubles de la relation parents/enfants, avec des risques non négligeables de passage à l'acte de mauvais traitements aux enfants, mais aussi de violences faites aux femmes.

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

65

Mettre en œuvre et financer des politiques de sensibilisation et de formation contre les violences sexuelles et sexistes notamment à destination des potentiels agresseurs.

- Sensibiliser et former tou.te.s les élu.e.s et salarié.e.s des Régions et des Départements sur les violences sexuelles et sexistes.
- Renforcer la prise en charge des victimes de violences conjugales :
- soutenir les associations d'accompagnement des victimes ;
- financer les lieux d'écoute et de parole, apporter une aide psychologique y compris pour les enfants ;
- assurer le maintien à domicile des femmes victimes de violence lorsqu'elles le souhaitent. Soutenir et/ou créer des centres d'hébergement spécifique (des résidences sociales, des appartements relais, etc). Développer la coordination des lieux d'accueil et d'hébergement.



JEUNESSE & EDUCATION

Le département se saisira pleinement des questions de jeunesse et d'éducation, fondamentales pour la construction d'une société plus juste et respectueuse du vivant.

CONSTRUIRE DE NOUVEAUX COLLÈGES A TAILLE HUMAINE DANS LE TARN-ET-GARONNE

66

Notre département est attractif, la population est en constante augmentation (associée à un boom de la démographie scolaire) ce qui implique que le département du Tarn-et-Garonne doit rattraper son retard en terme de capacité d'accueil des collégiens. Le département et ses 18 collèges ne suffisent plus, il est urgent d'investir massivement dans un plan de construction de plusieurs établissements !

- Nous souhaitons la construction d'**un cinquième collège à taille humaine dans le Nord de Montauban**. Le collège Azana est avec 570 élèves sur une capacité de 400 élèves totalement saturé.
- Lancer un plan de construction et de modernisation des collèges et des structures sportives.

GRANDIR DANS L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES

67

De la petite enfance aux études secondaires, des mesures sont possibles pour faciliter l'égalité :

- dès le plus jeune âge, développer une culture de l'égalité femmes/hommes (ex. dans les relais assistantes maternelles) ; renforcer l'accompagnement à la parentalité : dès la PMI, mais aussi tout au long du développement de l'enfant grâce à des espaces d'écoute et de conseil pour les enfants et parents ;
- promouvoir l'orientation non-genrée lors de la formation initiale.

GARANTIR AUX COLLÉGIEN.NES UNE PREMIÈRE EXPÉRIENCE EUROPÉENNE

68

T&G Naturellement, donnera aux collégien.ne.s scolarisé.e.s la possibilité de partir plusieurs fois "à la rencontre de l'Autre" (cf. rapport Borloo sur les banlieues 2018) lors de classes découvertes ou de voyages dans un État membre de l'Union Européenne, dans des conditions financières abordables ou gratuitement, en priorité en Quartier Prioritaire de la Ville (QPV).

T&G Naturellement, s'engagera pour la citoyenneté européenne, au niveau des collèges et du soutien au tissu associatif. Ils soutiendront le doublement du nombre de classes européennes, notamment en milieu rural et dans les quartiers populaires. Ils encourageront la mise en place de programmes d'échanges et de voyages culturels en Europe, en mobilisant les fonds du programme Erasmus+ afin de garantir à chaque élève une première expérience européenne.



69

RÉGULER LA TRANSITION NUMÉRIQUE : POUR UN NUMÉRIQUE SOBRE ET DURABLE

Nous nous efforcerons de nous libérer des prestataires privés afin d'offrir un vrai service public de qualité. La sélection des équipements informatiques favorisera des appareils reconditionnés et/ou durables. Une évaluation permettra d'éviter les gaspillages. Enfin, il nous revient d'accompagner les familles et les communautés éducatives au mieux grâce à des formations, des prêts et des inscriptions gratuites .

70

DES ÉTABLISSEMENTS ACTEURS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Rendre systématique la participation des élèves aux projets d'aménagements collèges, pas seulement sous forme de consultation, mais en proposant des chantiers participatifs, et une participation aux choix retenus ;
- Favoriser les mobilités douces en prêtant des vélos ou subventionnant leurs achats ;
- Favoriser la biodiversité en végétalisant les cours de collèges ;
- mettre en place un parcours d'éducation à l'environnement à l'instar du PAC : Parcours Artistique et Culturel qui permet aux collégien.ne.s de découvrir les arts et la culture.
- des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de santé (ATOSS) au cœur du projet écologiste et pédagogique : jardins, potagers, produits d'entretien, gestion des déchets, énergie...

71

POUR UN VRAI CAMPUS UNIVERSITAIRE

Avec un peu plus de 2000 étudiants, le département du Tarn-et-Garonne manque d'une vraie université. Montauban, 2ème pôle économique de l'ex Midi-Pyrénées rassemble la majorité des étudiants (dont 800 sur le campus universitaire), alors que des villes comme Tarbes et Albi en recensent environ 5000 chacune.

Le centre universitaire de Montauban est l'un des rares en France à être géré par le Département.

Nous voulons un Département qui collabore intelligemment avec la ville de Montauban, le Grand Montauban, le Rectorat et la Région Occitanie pour créer un vrai campus universitaire.

Ce campus pourrait se situer **sur l'ancienne caserne Andreossy (Villebourbon)** comme déjà proposé par la municipalité.

Notre jeunesse ne doit plus être prise en otage par des divergences et querelles politiciennes !



SPORTS

Plus intéressés par les initiatives locales porteuses de sens que par les opérations de prestige ou de communication, T&G Naturellement, envisage le sport d'abord sous l'angle du développement des pratiques amateurs et de loisirs.

DÉVELOPPER LA PRATIQUE DU PLUS GRAND NOMBRE : LE SPORT POUR TOU.TE.S

72

Dans le cadre de sa contractualisation avec chaque ligue ou comité sportif, T&G Naturellement encouragera la pratique du plus grand nombre et développera le sport féminin, facilitera l'accès au sport des personnes en situation de handicap, celle des familles aux revenus modestes, et soutiendra l'insertion dans et par le sport.

Il contribuera à soutenir le sport de haut niveau élément fédérateur et identitaire des territoires, en promouvant les approches et pratiques de l'éducation populaire et des associations locales plutôt que le modèle du sponsoring consumériste.

ECO-CONDITIONALITÉ ET EGA-CONDITIONNALITÉ DES SUBVENTIONS

73

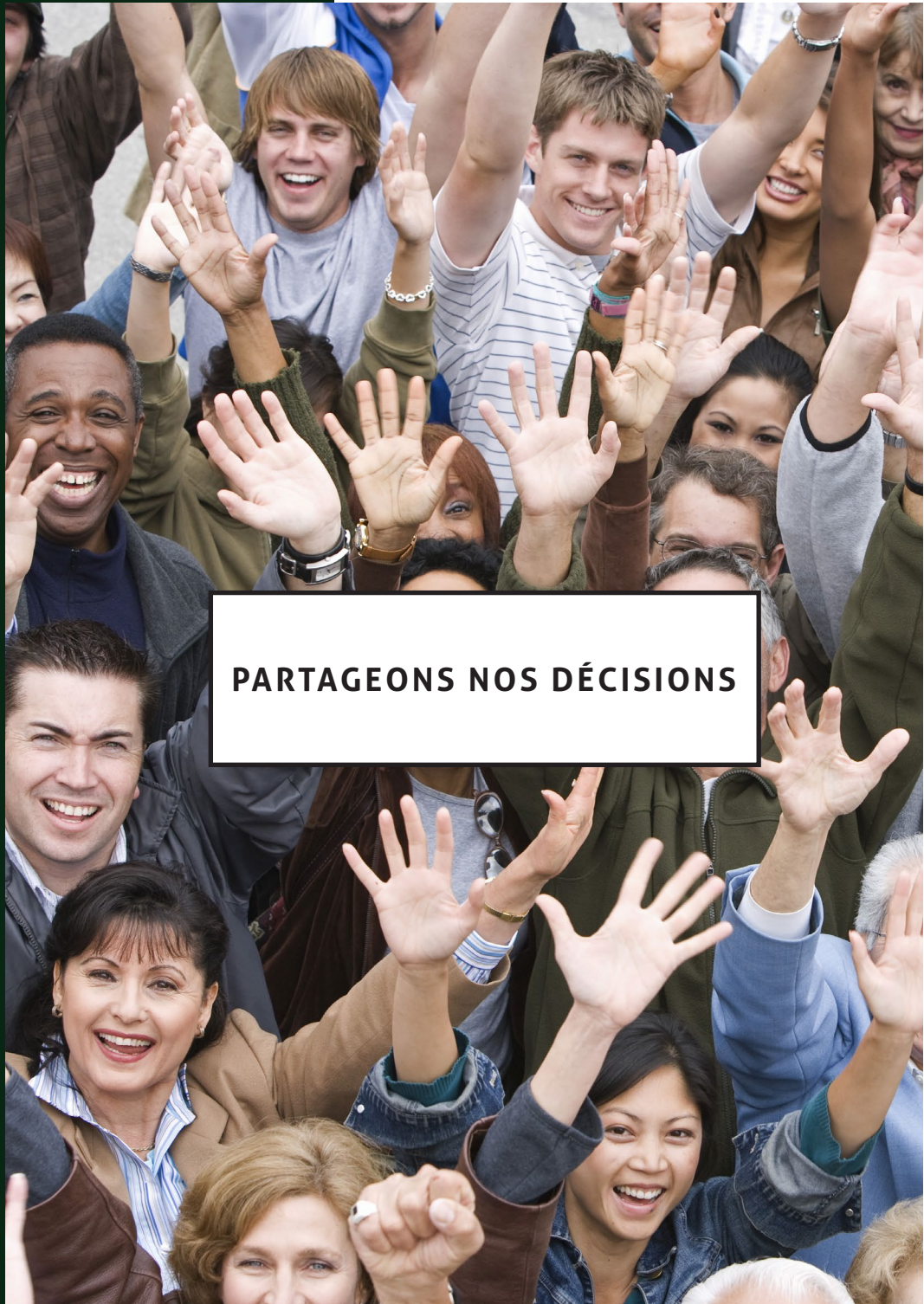
L'éco conditionnalité doit s'imposer aux organisateurs, basée sur des critères établis collectivement. Elle doit permettre la prise en compte des enjeux écologiques dans la conception des événements et leur mise en place (déchets, consommation énergétique, déplacements, protection des sites, etc.) et des modalités d'actions pour prendre en compte ces impacts. Elle doit valoir aussi bien pour de très grands événements sportifs (Tour de France, grands clubs, tournois internationaux...) que pour des manifestations sportives plus modestes, mais vectrices de développement local.

La mise en place d'un budget sensible au genre au niveau départemental permettra une application de la dimension du genre à tous les niveaux du processus budgétaire, en restructurant les recettes et les dépenses dans le but de promouvoir l'égalité des genres dans le développement de la pratique sportive. L'expérience menée au niveau communal (Montreuil-93) a permis ainsi de rectifier des inégalités entre les hommes et les femmes en matière de politiques publiques (sport, jeunesse et éducation populaire).

INFRASTRUCTURES : CONCERTER TERRITORIALEMENT POUR LA CONCEPTION D'ÉQUIPEMENTS MULTIMODAUX ET ÉCORESPONSABLES

74

- Privilégier les équipements sportifs de proximité, accessibles à toutes et tous, plutôt que des structures inutiles. Une attention particulière doit être portée à la réduction de l'impact environnemental des équipements lors de toute opération de rénovation, de construction (ex. piscine écolo de Montreuil) ou d'agrandissement. En amont de chaque projet, la mutualisation des usages (sport-culture...) et celle des utilisateurs (ex : partage de gymnase entre collège, lycée et association) doit être recherchée.
- améliorer et valoriser les performances énergétiques, environnementales, de santé et de confort des équipements sportifs. Exemple, se doter d'un plan piscine en privilégiant les rénovations de piscines municipales et en évitant le financement de « centres aquatiques » avec l'idée d'avoir au moins une piscine par bassin de vie.
- Favoriser les aménagements de piscines naturelles. Engager des plans rénovation des gymnases (en partenariat avec les collectivités) : les gymnases sont souvent mal isolés, énergivore, voire vétustes, pourtant, ils sont des équipements de proximité et de pratiques quotidiennes.



PARTAGEONS NOS DÉCISIONS



GOVERNANCE, EXEMPLARITÉ, ÉTHIQUE

Faire de la politique autrement c'est être exemplaire, sans cesse interroger le rôle des élu.e.s et de l'Administration, car les pratiques politiques déterminent aussi le résultat de l'action.

PLUS DE TRANSPARENCE ET D'EFFICACITÉ

75

- Revoir les dispositifs de soutiens ; adapter ces dispositifs aux porteurs de projets (entreprises, associations, collectivités) aux besoins des acteurs du territoire et de la transition écologique. Assurer une meilleure lisibilité globale des possibilités de financements sur le territoire (collectivités, agences...);
- renforcer la transparence notamment via l'opendata. Cela passe par un travail de référencement et de classement des données afin qu'elles puissent être facilement trouvées et réellement exploitées. Attention, en aucun cas la mise en place de plateformes dématérialisées performantes ne doit se faire au détriment du « droit au papier » ;
- utiliser des logiciels libres dans les administrations, les collèges.

UNE COMMANDE PUBLIQUE EXEMPLAIRE ET À IMPACT POSITIF

76

Utiliser le levier de la commande publique avec des critères sociaux et environnementaux exigeants et des soutiens publics. Aucun investissement public ou garanti par la collectivité ne doit soutenir le secteur des énergies fossiles ni le développement de nouveaux projets nucléaires, des industries fortement polluantes, de la pêche et de l'agriculture industrielle.

La collectivité réalisera et ne soutiendra que des investissements compatibles avec lutte contre les inégalités et pour une économie de proximité. Prioriser les entreprises locales comme levier pour aller vers une relocalisation de l'économie, par l'allotissement permettant aux PME locales d'y candidater et la critérisation privilégiant les critères environnementaux.

- Renforcer les clauses environnementales dans les marchés publics.

Intégrer au schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables les critères permettant de s'assurer du devoir de vigilance de la municipalité pour que les fournisseurs choisis connaissent la traçabilité de leurs produits jusqu'aux producteurs ainsi que leur impact sur la déforestation par exemple.

ÊTRE EXEMPLAIRE DANS LA GESTION DU BÂTI ET DU FONCIER

77

Le Département possède un parc de bâtiments, en particulier tertiaire, qui tombe sous l'obligation de diminution des consommations d'énergie. Ils devront donc en piloter la rénovation ambitieuse et utiliser le levier de l'achat public en direction des énergies décentralisées. Plus généralement, la commande publique doit intégrer des critères d'efficacité énergétique et environnementale (flotte de véhicules, équipements, ...). Enfin, la collectivité intégrera les principes de l'économie circulaire dans la gestion de son patrimoine.



78

ETRE UN EMPLOYEUR EXEMPLAIRE

Égalité femmes/hommes : Etablir un diagnostic des écarts salariaux et élaborer un plan de rattrapage salarial, réaliser la parité à tous les niveaux de la hiérarchie. Limiter le nombre de réunions ne nécessitant pas la présence d'élus.e.s après 17h;

Santé et qualité de vie au travail : veiller à la prévention de la souffrance psychologique par un encadrement des équipes respectueux et équitable et par un souci d'un dialogue social de qualité, permettre le télétravail et mettre en place des règles garantissant le droit à la déconnexion. Veiller également à un environnement sain dans les locaux de la collectivité : qualité de l'air, ergonomie, espaces de convivialité... ;

expérimenter la semaine de 32 heures : Accompagner l'expérimentation des 32h et /ou des 4 jours pour un partage du temps de travail créateur d'emplois et une amélioration des conditions de travail.

79

FACILITER L'EXERCICE DU MANDAT DES FEMMES

- Adopter en début de mandat une délibération fixant les principes du remboursement pour l'ensemble des élu.e.s des frais de garde ou d'assistance aux personnes âgées ;
- soutenir leur formation, par exemple à la prise de parole en public ;
- imposer la parité comme principe incontournable de composition de l'exécutif, ainsi que dans l'élection des président.e.s de commissions et des organismes extérieurs.

80

ATTRIBUER DES DÉLÉGATIONS THÉMATIQUES AUX CONSEILLER.E.S DÉPARTEMENTAUX

- **Instaurer une vice-présidence à l'égalité Femmes/Hommes !**
- **Nommer un.e référent.e Biodiversité/Espaces naturels ou Forêts/Agriculture** ou créer une commission extra-municipale ou extra-intercommunale afin de garantir le suivi des mesures, d'organiser régulièrement des actions de communication et formation sur l'achat public responsable « zéro déforestation », auprès des élu.e.s, des agents et des acteurs économiques du territoire.
- **Attribuer une délégation à la condition animale.** La création d'une délégation à la condition animale permet de garantir une prise en compte systémique et systématique du respect des animaux dans les différentes politiques menées par le Département. Dotée d'un budget et d'une équipe dédiée, cette délégation impulse des projets bénéfiques aux animaux et veille à mettre fin à toute pratique cruelle.
- **Créer un défenseur départemental des droits culturels.** Le Département pourra créer un défenseur départemental des droits culturels au sein de la direction de la culture, chargé de veiller au respect des droits culturels sur l'ensemble du territoire. Le défenseur départemental des droits culturels aura un rôle de recensement des actions culturelles des collectivités, de vérification du bon respect des droits culturels pour toutes et tous, de médiation et pourra mener des initiatives en faveur de l'accès à la culture et de défense des droits culturels.

TARN-ET-GARONNE
NATURELLEMENT



SOUTIENT **LES 30 PROPOSITIONS** DE L'ASSOCIATION ANTICOR
POUR UN DÉPARTEMENT PLUS ÉTHIQUE !



SOUTIEN AFFIRMÉ À LA SOCIÉTÉ CIVILE ET AUX ASSOCIATIONS

Dans un contexte budgétaire contraint, il est important de soutenir les structures, notamment associatives, agissant en faveur de l'intérêt général. Nous souhaitons sortir de la logique du financement uniquement au projet pour prendre en compte les besoins en fonctionnement d'activités essentielles à la vie des territoires.

SOUTENIR PLUS LARGEMENT LES ASSOCIATIONS

8 1

Multiplier les engagements du Département sur des conventions pluriannuelles de financement afin de donner aux acteurs une visibilité sur leurs financements. Le Département soutiendra les initiatives permettant aux citoyen.ne.s d'être acteurs de leurs propres vies et qui mettent en commun leurs propres réponses aux questions sociales. Qu'il s'agisse de crèches parentales, de maisons autogérées pour personnes âgées, d'habitat coopératif, de jardins partagés, d'Associations de Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP), de régies de quartiers, de médiations culturelles nous accompagnerons et valoriserons ces expertises citoyennes.

Les associations de protection des animaux domestiques (SPA, Ferme des 3 dindes...) ou de la faune sauvage (refuge LPO) font un travail remarquable. Il nous semble indispensable que le département apporte un soutien systématique à ces structures qui disposent généralement de faibles revenus pour un travail indispensable.

SENSIBILISER POUR LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

8 2

Sensibiliser le grand public aux enjeux de la préservation de l'environnement (priorité aux collégiens) en développant plus largement les actions de sensibilisation (animations, expositions, festivals ...) organisé par les d'associations environnementales spécialisées (CPIE...)

CANTON MONTAUBAN 2



**Sandrine
LAGARDE**



**Yann
BERTHOMÉ**

Yann BERTHOMÉ

07.66.29.41.26

yann.berthome@hotmail.fr

Sandrine LAGARDE

06.60.81.20.76

s.lagarde@gmail.com



**TARN-ET-GARONNE
NATURELLEMENT**

Ensemble, préparons l'avenir du Tarn-et-Garonne !

